

Rapport d'évaluation

Plan d'action
BEECITY



Juillet 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise BEECITY dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

BEECITY			
Date d'adhésion au programme	02/2022	Date d'engagement dans le programme	01/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	21/01/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	Juillet 2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement de bureaux d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La validation de l'analyse technique par un jury**: assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	6
III. Recommandations	7
III.1 Recommandations relatives au plan d'action	7
III.1.1 Précision du plan d'action.....	7
III.1.2 Complément au plan d'action.....	7
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	8
IV. Synthèse des retours du jury	9

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Le siège est basé à Wambrechies (Hauts-de-France) et possède plusieurs antennes régionales (Bretagne, Ile-de-France, Grand-Est, Auvergne-Rhône-Alpes)
Secteurs d'activité	<p>La mission de BEECITY est de transformer les espaces verts des entreprises en îlots de Biodiversité et de reconnecter les hommes à la nature, cela à travers 3 métiers:</p> <ul style="list-style-type: none">- Aménagement et végétalisation des espaces : plantation de prairies fleuries, haies champêtres, vergers, jardins comestibles...- Création d'habitats spécifiques : installation des ruches et d'hôtels à insectes, nichoirs, création de mares.- Animation, sensibilisation des salariés et du grand public aux enjeux de la biodiversité à travers des actions concrètes participatives.
Chiffre d'affaires	<i>Information non disponible</i>
Nombre d'employés	17 salariés
Site web de l'entreprise	https://www.beecity.fr

I.1 Engagements préexistants

Beeicity a reçu le Trophée de l'économie responsable en 2014. L'équipe sensibilise les salariés des entreprises à la protection de la nature, implante des ruches, des hôtels à insectes, des nichoirs, plante des prairies fleuries, des haies champêtres, des vergers et organise des plantations participatives.

Bien que les hôtels à insectes puissent avoir une vocation pédagogique intéressante, ce type de dispositifs peut aussi perturber les espèces et les milieux, voire présenter un risque de maladies. Il est plutôt préconisé de favoriser la préservation ou la restauration d'écosystèmes favorables aux pollinisateurs sauvages, et d'assurer un suivi entomologique.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

L'entreprise met en avant deux grands enjeux dans le plan :

- Le renforcement de la formation des équipes pour intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets clients ;
- Le développement de solutions de végétalisation adaptées et durables, incluant l'usage du végétal local, la gestion différenciée, et la sensibilisation.

L'enjeu principal de l'entreprise est bien lié à ses prestations et ses effets sur la biodiversité, mais restent à compléter et hiérarchiser suite à une analyse plus approfondie des impacts et dépendances sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de cibler de futures actions.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	National		
Durée prévue pour la mise en œuvre	5 ans		
Nombre d'actions cœur de métier	3	Nombre d'actions complémentaires	0

Actions cœur de métier

- 1. Intégrer plus de 70% de végétal local dans nos projets plantations (tableau de suivi avec le nombre et les essences des végétaux)
- 2. Former l'équipe Beecity aux enjeux de la Biodiversité (formation continue sur de nombreux sujets dès cette année)
- 3. Créer un "show garden" de biodiversité sur 2500 m2: Création et végétalisation d'une mare, plantation de plus de 50 végétaux, accueil de 100 personnes sur la saison 2023

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le plan d'action de BEECITY témoigne d'une volonté réelle d'engagement, mais les informations fournies restent partielles, parfois imprécises ou peu développées, ce qui limite la lisibilité et la capacité d'évaluation du plan d'action. Cela concerne plus particulièrement :

- L'état des lieux et l'analyse des dépendances et impacts de l'entreprise
- L'absence de données sur l'état initial pour chaque action permettant d'apprécier l'ambition des objectifs fixés
- L'absence de données concernant les moyens mobilisés (budget, temps, ressources humaines).
- Le pilotage du plan d'action : les modalités de suivi, d'amélioration continue ou de mobilisation interne/externe ne sont pas détaillés.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Exemplaire	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise BEECITY a élaboré un plan d'action volontaire sur 5 ans qui reflète une réelle volonté d'agir en faveur de la biodiversité, en lien direct avec son cœur de métier (végétalisation urbaine, sensibilisation, aménagement durable). Le plan présente des actions concrètes, ciblées et réalistes, adaptées à la taille de l'entreprise. Il s'agit d'une première formalisation de son engagement dont certains points pourront être renforcés dans le cadre du prochain plan d'action. Cela concerne tout d'abord l'état des lieux et l'analyse des pressions et enjeux de l'entreprise : l'ensemble des enjeux ne semble pas avoir été identifié et l'analyse de ses impacts le long de sa chaîne de valeur reste à approfondir. Par ailleurs certains des enjeux identifiés dans l'état des lieux n'ont pas été traduits par la mise en place d'actions. Le manque d'information lié au pilotage de ce plan d'action (implication des parties prenantes, moyens mobilisés) ne permet pas d'en apprécier pleinement son ambition. Enfin, il reste difficile d'évaluer les effets réels sur la biodiversité au regard des indicateurs choisis pour suivre la mise en œuvre du plan d'action.

Malgré ces limites, le plan constitue une première base cohérente pour l'entreprise dont le cœur de métier est directement en lien avec les enjeux de biodiversité.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives au plan d'action

III.1.1 Précision du plan d'action

- Compléter les objectifs de réalisation par des objectifs liés à la réduction de pressions ou à l'état de la biodiversité lorsque cela est possible et pertinent.
- Compléter les indicateurs existants avec, si possible, des indicateurs de résultat (ex. diversité végétale introduite, évolution des pratiques des clients...).
- Indiquer systématiquement les niveaux de départ pour chaque indicateur/objectifs fixés.
- Décrire les moyens mobilisés en ajoutant une estimation des moyens humains, matériels et financiers mobilisés pour chaque action et en identifiant les porteurs d'action et services impliqués pour clarifier la répartition des rôles en interne.
- Intégrer un planning plus détaillé, avec des jalons intermédiaires pour suivre l'avancée de chaque action.
- Prévoir un dispositif d'amélioration continue (bilan annuel, ajustement du plan...).

III.1.2 Complément au plan d'action

- Approfondir l'état des lieux en complétant l'analyse des dépendances et impacts de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité sur l'ensemble de la chaîne de valeur (ex. risques liés au choix des essences végétales, risques d'introduction d'espèces exotiques envahissantes, gestion des déchets verts, etc.).
- Identifier et hiérarchiser clairement les enjeux majeurs pour l'entreprise au regard de ses impacts et de ses dépendances.
- S'assurer que chaque enjeu majeur identifié dans l'état des lieux fasse l'objet d'une action dans le plan, ou dans le cas d'un premier plan d'action, justifier la priorisation lorsque tous les enjeux majeurs ne sont pas abordés.
- Compléter le plan avec des actions traitant des enjeux actuellement non couverts (ex. réduction des émissions liées au transport, réduction des impacts liés aux achats (végétaux, bois)...
- Renforcer l'ancrage territorial en précisant le périmètre géographique d'intervention des actions (implantation, territoires visés), voire leurs contributions aux stratégies régionales de biodiversité.
- Associer les parties prenantes internes et externes dans la co-construction et la mise en œuvre du plan d'action.
- Afin de permettre d'apprécier la pertinence et l'additionnalité du plan d'action, il serait nécessaire de fournir plus d'information concernant les actions proposées :
 - Pour l'action "Intégrer plus de 70% de végétal local dans nos projets plantations", il serait utile de préciser comment et pourquoi cet objectif de 70% a été fixé (et non pas 100%), sur quels critères les achats sont effectués, notamment s'il s'agit bien d'approvisionnement en lien avec le label « Végétal local ». Concernant les 30% restant une action pourrait être mise en place pour s'assurer que les Espèces exotiques envahissantes (EEE) sont complètement exclues si cela n'est pas déjà un des engagements de l'entreprise. Concernant les difficultés rencontrées relative à l'adhésion des clients, une action pourrait être engagée visant à installer des panneaux pédagogiques auprès de

vos clients afin de sensibiliser au recours au label « Végétal local » et mettre en avant cette bonne pratique. Enfin, la part minimale de végétal local imposée pour les clients, qui est évoquée dans le rapport de suivi mériterait d'être précisée et chiffrée.

- Concernant l'action « Former l'équipe Beecity aux enjeux de la Biodiversité », il serait nécessaire de préciser les profils des équipes formées, les compétences acquises et la manière dont cela s'applique dans le cadre de leurs missions pour mieux prendre en compte les enjeux locaux de biodiversité. La formation à la réalisation de diagnostic biodiversité semblerait par exemple pertinent.
- Concernant l'action « Création d'un "show garden" », il serait utile de fournir des informations quant à la prise en compte des enjeux locaux et des trames écologiques dans la conception des actions de végétalisation. Un indicateur intéressant pourrait être la part des missions de végétalisation pour lesquelles un diagnostic écologique est réalisé en amont.
- Plus largement dans le cadre du cœur de métier de l'entreprise, il serait intéressant de préciser comment BEECITY prend en compte la concurrence potentielle entre pollinisateur sauvage et domestique et de fournir plus d'informations sur les espèces d'abeilles concernées par les activités apicoles.
- Une action concernant l'autonomie des espaces végétalisés, en lien avec l'enjeu de gestion différenciée, pourrait également être pertinente à intégrer dans la perspective d'un futur plan d'action (gestion autonome des espaces verts, nécessitant peu ou pas d'entretien – question de la libre évolution des espaces créés).

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Plusieurs recommandations peuvent permettre d'améliorer la mise en œuvre du plan d'action et son suivi, en particulier sur les sujets suivants :

- Structurer le suivi et la justification des résultats :
 - Détailler le suivi par action y compris les échéances, indicateurs ou résultats obtenus, en précisant les niveaux de départ.
- Formaliser les informations concernant les moyens mobilisés :
 - Quantifier ou décrire les ressources humaines, matérielles et financières affectées à chaque action (même de manière indicative).
 - Intégrer ces éléments dans le suivi annuel pour objectiver les efforts réalisés et évaluer leur cohérence avec l'ambition du plan.
- Renforcer la mobilisation des parties prenantes internes et externes :
 - Clarifier les modalités d'implication des salariés dans la mise en œuvre (rôle, fréquence, retours d'expérience).
 - Dédier un cadre et des temps d'échange spécifiques au suivi et à la mise en œuvre du plan d'action - qui semble actuellement suivi dans le cadre d'instances plus larges.
 - Ouvrir le pilotage à l'externe, en associant plus systématiquement des parties prenantes externes (clients, fournisseurs, partenaires techniques, collectivités), en créant un dispositif de dialogue (comité informel, atelier annuel, groupe de suivi) pour intégrer des regards extérieurs et renforcer la légitimité des actions.

IV. Synthèse des retours du jury

La validation de l'évaluation est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Ce passage en jury vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part de ses membres.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury était globalement d'accord avec la conclusion et les justifications.

RECOMMANDATIONS

Le jury était tout à fait d'accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury souhaite encourager l'entreprise à augmenter la part de végétal local, ainsi qu'à concevoir les projets de façon à améliorer l'autonomie des espaces pour en limiter la gestion.